



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Valorisation du Bleuets de France, notamment sur les chaînes du service public

Question écrite n° 2628

Texte de la question

M. Franck Marlin appelle l'attention de Mme la ministre de la culture sur la valorisation du « Bleuets de France ». Destiné à apporter un soutien moral et financier envers les anciens combattants et les victimes ainsi que les orphelins des guerres d'hier et d'aujourd'hui, le Bleuets met aussi son savoir-faire au service des policiers et des nouvelles victimes, notamment celles des attentats terroristes. Il participe également à la transmission de repères et de valeurs auprès des plus jeunes. Pourtant, force est en effet de constater son absence de visibilité, notamment dans les médias télévisuels et plus particulièrement l'ensemble des chaînes relevant du service public. Ainsi, lors de la journée de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 et d'hommage rendu à tous les morts pour la France, et *a fortiori* les jours précédents, aucun présentateur de journal télévisé national ne portait « la fleur française du souvenir ». À titre de comparaison, la campagne du coquelicot (en anglais « Poppy Appeal »), lancée chaque année par la *Royal British Legio* en Grande-Bretagne et dans certains pays du Commonwealth de la fin du mois d'octobre au 11 novembre, connaît un tout autre écho. Cette tradition, voire ce devoir civique, se traduit ainsi notamment par le port de ce symbole par la quasi-totalité des personnalités et présentateurs d'émissions et de journaux télévisuels, en premier lieu sur les chaînes publiques. Preuve de sa popularité, les sommes récoltées outre-Manche sont de l'ordre de 50 millions d'euros chaque année pour les « poppies », contre un peu plus d'un million en France pour les bleuets. En France, la tradition du « Bleuets de France » s'était lentement perdue, jusqu'en 2012, après l'adoption de la loi fixant au 11 novembre la commémoration de tous les morts pour la France, où toutes les unités militaires ont été invitées à le porter sur leur tenue y compris durant les heures de service. Aussi, afin d'aider l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) dans son œuvre et améliorer la visibilité du « Bleuets de France », notamment à la télévision et plus particulièrement les chaînes publiques, il lui demande quelles mesures pourraient être prises en ce sens.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture est pleinement conscient de l'importance de l'œuvre nationale du Bleuets de France (ONBF), grâce notamment aux fonds qu'elle collecte en faveur des anciens combattants, des veuves de guerre, des pupilles de la Nation, des soldats blessés en opération de maintien de la paix et des victimes du terrorisme. Il rappelle que, pour mieux faire connaître l'ONBF, œuvre caritative gérée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, le Gouvernement, par le biais du ministère de la défense, a adopté plusieurs mesures de nature à promouvoir la fleur qui symbolise en France la mémoire et la solidarité vis-à-vis du monde combattant. Une campagne promotionnelle, déployée en novembre dernier, a assuré en outre à l'ONBF une large visibilité et a permis de sensibiliser de nombreux publics à son action. À cet égard, différents médias ont été sollicités en vue de diffuser, à l'échelle du territoire national, cette campagne qui illustre la diversité des personnes soutenues par l'ONBF. Du 5 au 11 novembre dernier, à l'occasion de la célébration du 100 anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale, France Télévisions a affiché son soutien à l'association « Bleuets de France » par plusieurs actions : une grande partie de ses animateurs, notamment lors des journaux télévisés et des émissions sportives, ont porté la fleur française du souvenir et plusieurs reportages sur

l'association ont été diffusés, notamment le 7 novembre dernier, dans l'émission Télématin sur France 2.

Données clés

Auteur : [M. Franck Marlin](#)

Circonscription : Essonne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2628

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 novembre 2017](#), page 5374

Réponse publiée au JO le : [25 décembre 2018](#), page 12065